

## **DES CONGOLAIS RICHES DANS UN CONGO RICHE.**

Il est de notoriété publique que la République Démocratique du Congo est potentiellement l'un des pays les plus riches sinon le plus riche du monde, pourtant la population congolaise croupit dans la misère et reste aujourd'hui parmi les populations les plus pauvres du monde. Quelle est la cause de cette contradiction et que faut-il faire pour en sortir et ainsi permettre aux Congolais de pouvoir jouir de leurs richesses ?

La cause de cette contradiction est toute simple, les congolais sont potentiellement dépossédés de leurs richesses par un système qui leur avait été imposé par le colonisateur depuis Léopold II, système qui faisait que les richesses du sol et du sous-sol congolais appartenaient à l'Etat, c'est-à-dire au Roi Léopold II à la création de cet état artificiel, puis à la métropole belge durant la période coloniale avant d'appartenir aujourd'hui aux héritiers des parrains de Léopold II à Berlin 1885. En effet, depuis l'indépendance, ce système est devenu plus subtil mais pour un résultat identique, car derrière l'Etat congolais qui a hérité de ce système pour le perpétuer se cachent en réalité tous ces parrains néocolonialistes qui considèrent encore le Congo comme leur jardin privé dans lequel ils viennent s'approvisionner en matières premières qui alimentent leurs puissantes multinationales et tout ceci, avec la complicité du représentant du pouvoir local qu'ils ont eux-mêmes placé à dessein à la tête du pays dans le but de leur faciliter la spoliation de ses immenses richesses. En vue de bien asseoir ce système régi par la charte de l'impérialisme, ce président de la République est préférentiellement choisi parmi les personnalités à la nationalité congolaise douteuse qui n'ont pas d'attaches véritables à ce pays ou à défaut parmi des candidats Congolais suffisamment malléables pour se soumettre sans broncher à leurs injonctions, ils ont tous pour point commun de placer l'intérêt personnel au-dessus de tout et sont susceptibles de n'avoir aucun état d'âme vis-à-vis du sort qui peut être réservé au peuple congolais. Le président ainsi intronisé profite de sa position de gardien des richesses de ses maîtres pour se servir au passage et se faire milliardaire alimentant des comptes secrets dans les paradis fiscaux, soit indirectement les caisses de ces maîtres impérialistes qui en récupèrent les contenus dès lors que son régime est tombé, débarqué de son poste sans qu'il n'ait eu la possibilité ni le temps d'en profiter.

Si nous nous référons au droit de propriété des terres dans un pays libre comme la France, nous avons l'article 552 du Code Civil qui stipule que "la propriété du sol emporte la propriété du dessus et du dessous". En clair, le propriétaire d'un terrain est propriétaire du fonds et du tréfonds, c'est-à-dire du sous-sol sous-jacent à ce terrain jusqu'au centre de la terre, les limites du terrain en surface déterminant celles du sous-sol. Ainsi, tout le monde trouve normal qu'un Texan propriétaire d'un ranch puisse aussi être le propriétaire du pétrole que renferme le sous-sol de son ranch et qu'il puisse par conséquent bénéficier des revenus issus de son exploitation, mais on dénie au Congolais ce même droit. La différence entre ce Texan et le pauvre Congolais propriétaire de sa terre, c'est que l'un est citoyen d'un pays libre, les Etats Unis d'Amérique, tandis que l'autre est citoyen d'un pays, la dite "République Démocratique Congo", qui ne s'est toujours pas libéré de sa tutelle coloniale. Depuis la création de ce pays, on a dupé les Congolais en ne leur laissant pour seuls droits sur leurs terres que les droits à la chasse, à la pêche, à la cueillette et à une agriculture de subsistance, droits qui eux-mêmes deviennent caduques dès lors que l'on découvre une source de profits sur ces terres. En réalité, les Congolais sont comme de simples locataires de leurs propres terres desquelles ils peuvent, du jour au lendemain, se faire expulser ou, pire, se faire exterminer suivant des intérêts en jeu. Pour compléter le tout, le colonisateur a pris le soin d'inculquer dans la tête des Congolais, en s'appuyant sur sa Bible qui leur était imposée fusil sur la tempe par ses agents missionnaires, qu'il n'était pas bon d'être riche ou de posséder

plus de biens qu'il n'en faut, qu'il fallait se contenter de peu et que la pauvreté était une vertu qui donnait le droit d'accéder plus aisément à leur soi-disant paradis, ceci dans le but d'étouffer tout esprit de révolte et toute velléité de contestation future de ladite loi.

Dans ces conditions, conquérir la souveraineté véritable du Congo, c'est réussir à rendre à chaque Congolais la souveraineté sur la terre de ses ancêtres, ce qui veut dire qu'il faut mettre fin à cette loi colonialiste qui prive les Congolais des richesses de leurs terres au profit de l'Etat. Sachant que chaque Congolais est par tradition propriétaire d'un morceau de terre de la R.D Congo à travers les terres claniques, en rendant à chaque Congolais la souveraineté sur ces terres, nous le rendons potentiellement riche comme l'on peut le dire de son pays. En faisant en sorte qu'il soit le réel maître sur ses terres claniques et propriétaire de tout ce qu'elles recèlent en termes de richesses tant au niveau du sol que du sous-sol, nous lui donnons la possibilité de s'enrichir grâce aux revenus liés à leur exploitation. Il est clair que dans ce cas tous les Congolais ne seront pas logés à la même enseigne, car comme dans la vie, certains seront mieux lotis que d'autres, mais au final, les richesses du pays seront mieux réparties et il y aura beaucoup plus de riches là où le système actuel favorise la concentration des richesses du pays dans les mains d'une oligarchie restreinte. L'avantage de ce nouveau système, c'est que les nombreux riches que contiendra le pays ne seront pas obligés d'aller planquer leur argent dans les banques des paradis fiscaux. Au contraire, ils seront obligés d'investir sur place pour développer leur business, ils vont consommer sur place, ce qui contribuera au développement de leurs régions respectives et par extension à celui du pays tout entier. L'autre conséquence de ce système, c'est qu'il devrait permettre aux Congolais de s'attacher encore plus à leurs terres ancestrales et de se sentir prêts à mieux les défendre contre tous les prédateurs d'où qu'ils viennent. Grâce à cette nouvelle donne, les populations resteront plus facilement fixées sur leurs terres ancestrales avec comme corollaire la fin ou le ralentissement de l'exode rural et de la migration vers les pays européens. Il reviendra alors aux Congolais propriétaires des terres de les exploiter personnellement ou d'en déléguer l'exploitation à des opérateurs externes qui leur verseront des royalties en retour. La négociation des contrats d'exploitation avec les opérateurs potentiels se fera, suivant l'importance des champs d'exploitation, soit au niveau national, régional ou local auprès du chef coutumier dont dépendent les terres concernées, celui-ci constituant la pierre angulaire de cette souveraineté véritable à instaurer pour le pays vis-à-vis des puissances étrangères. Dans le cas des grandes exploitations nécessitant le déplacement des populations, celles-ci devront bénéficier des royalties d'exploitation durant tout le temps que durera cette exploitation sans être expropriés pour autant. Il en sera de même pour les villes qui occuperont les terres ancestrales de certaines familles, celles-ci ne devraient plus être vendues mais louées à la ville qui leur reverserait une partie de la taxe foncière récoltée auprès de ses habitants.

L'heure est donc venue pour nous Congolais de libérer notre pays et de conquérir la véritable souveraineté de notre pays ainsi que l'entière propriété de nos terres ancestrales. La conquête de notre véritable souveraineté devra se faire dans le cadre d'une nouvelle constitution à mettre en œuvre une fois le pays sorti de l'occupation. Cette nouvelle constitution doit impérativement nous sortir des schémas politiques hérités de la colonisation pour nous libérer complètement des liens qui nous maintiennent encore en esclavage vis-à-vis des puissances néocolonialistes. Pour cela, je préconise l'adoption de cette nouvelle constitution que je proposais au peuple congolais dans ma lettre ouverte lui adressée en Décembre 2015, lettre qui est toujours d'actualité et que vous pouvez lire ou télécharger en vous connectant sur le site <http://www.ksludotique.com>.

Jean-Christophe KUETE NZA-YAZOLA'MO.

Ecrit en Juin 2019.